

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

Philippe VANHALST	à	Jean-Pierre SERRUS
Amor BOUKHECHAM	à	Michèle BOURGUE
Marie-France FANTAUZZO	à	Didier JEAN
Astrid ROBERT	à	Paul GAILLARD
Emilie LAFOND	à	Isabelle RICARD
Patrick URAS	à	Marie-Line MICHELOTTI
Jean-Marc GOFFIN	à	Régis POSTIAUX

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Procès-verbal Conseil Municipal du 7 AVRIL 2022

Monsieur le Maire en donne lecture et demande s'il y a des questions, des observations. Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 13/22 : APPROBATION DU MARCHÉ PASSÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE – TRAVAUX DE TERRASSEMENTS ET D'EXÉCUTION DES FONDATIONS EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE L'ŒUVRE RÉSONNANCE – MARCHÉ M 22-02 – SIGNATURE DU MARCHÉ

- Vu le projet d'installation de l'œuvre Résonnance, il est nécessaire de procéder à des travaux de terrassements et des fondations en vue de sa mise en place.

APPROUVE l'attribution de la signature du marché de travaux, à la société CHAPUS représentée par Monsieur DESNOS Stéphane, en qualité de Responsable d'exploitation située – 564 avenue Pierre Sémard – 04220 SAINTE-TULLE.

DIT que la commune règlera la somme de 35 300.00 € HT soit un montant TTC de 42 360.00 €.

N° 14/22 : APPROBATION DU MARCHÉ D'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR FÉLICITÉ ROUTE DE SAINTE ANNE DE GOIRON RD 67A – RENOUELEMENT ET DILATATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE EXISTANT – MARCHÉ M 22-01 – SIGNATURE DU MARCHÉ

- Vu le projet d'extension, de renouvellement et de dilatation du réseau d'eau potable existant, secteur Félicité,

APPROUVE l'attribution de la signature du marché de travaux, en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée, à la société EHTP SAS représentée par Monsieur Manuel GAIN, en qualité de Directeur d'agence EHTP Provence- Alpes située – Agence Travaux Châteaurenard – ZI des Iscles- Impasse des Galets – 13834 Châteaurenard dont le siège est situé Parc d'Activité de Laurade – St Étienne-du-Grès – BP 47- 13156 Tarascon Cedex.

DIT que la commune règlera la somme de 811 607.52 € HT soit un montant TTC de 973 929.02 €.

N° 15/22 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC A HAUTEUR DE 80% DANS LE CADRE DE LA DGD RELATIVE A L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA FUTURE MEDIATHEQUE

- Considérant l'aménagement de la nouvelle médiathèque Anne Sylvestre inaugurée le 4/12/2021, l'extension des horaires d'ouverture est nécessaire pour son fonctionnement.

Avant décembre 2021, les adhérents de l'ancienne bibliothèque ne représentaient que 9 % de la population rocassière, ce qui est très peu et largement en-dessous de la moyenne nationale qui est de 15 % pour les communes de même taille.

Avant décembre 2021, l'ancienne bibliothèque ouvrait 18h/semaine au public.

Grâce à l'augmentation des heures d'ouverture adaptées aux rythmes de vie des Rocassiers et des personnes qui travaillent sur le village, une fréquentation des usagers et des non-usagers actuels est à prévoir.

L'élargissement des plages horaires permettant d'ouvrir 25 heures/semaine selon l'extension des horaires ci-dessous, représentant ainsi 39 % d'augmentation :

-tous les mardis, une ouverture dès 12h30 peut attirer les travailleurs venant faire leur pause méridienne tout en lisant des périodiques dans l'espace détente de l'établissement. Cette extension permet de capter ainsi un public non usager

-tous les mercredis, jours de fréquentation déjà importants car fréquentés essentiellement par les familles, une extension des horaires 1 heure plus tôt et 1 heure plus tard permet de capter les usagers de l'école de musique, élèves et parents d'élèves, lors de l'attente avant ou après leurs cours d'instruments

-le samedi, une demi-heure est à ajouter afin de permettre la mise en place d'animations à destination des jeunes et des familles

-le dimanche, jour de fermeture actuellement, pourrait être un jour d'ouverture à raison de 2 heures le matin de 10h à 12h afin d'attirer les familles, revenant du jardin d'enfants et du centre sportif et culturel situés à proximité

Les adolescents fréquentent très peu la bibliothèque. En plus du développement d'un fonds d'ouvrages destinés aux adolescents tels que mangas, science-fiction, fantasy, un accès Internet et l'espace multimédia aménagé avec des jeux vidéos leur permettront d'être plus attractifs. L'extension des horaires le mercredi soir, associée à l'adaptation des heures de cours de l'école de musique permettront à ce public de venir plus régulièrement.

Les inscrits adultes sont en majorité composés de parents qui ont entre 30 et 40 ans. Ce public se sent peu touché car la bibliothèque ne répond pas à leurs besoins. Ils ont des exigences numériques que la bibliothèque ne peut actuellement pas leur offrir. Le fonds périodique et le fonds BD adultes leur permettront de répondre à leurs attentes tout comme l'accès à la WTI lors de la pause méridienne des mardis ou lors de leurs venues en famille le dimanche.

Les séniors, représentés en petit nombre ne se sentent pas assez attirés par l'offre actuelle. Certaines catégories socio-professionnelles comme les ouvriers, agriculteurs et artisans sont inexistantes de la bibliothèque, pourtant nombreux sur le village. Les heures d'ouverture de l'ancienne bibliothèque ne coïncidant pas avec leurs heures de travail, l'ouverture le dimanche leur permettra de venir plus facilement et de participer à des animations fédératrices et grand public.

Afin de permettre cette extension des horaires d'ouverture, une augmentation du personnel est nécessaire.

Depuis août 2021, un agent à temps plein de catégorie B, responsable de l'établissement a été recruté afin de mettre en place le nouvel établissement.

Un agent à temps partiel (14h/semaine) de catégorie C, a été recruté depuis le 01/10/2021 afin d'assister le responsable dans la gestion du nouvel établissement.

Les deux emplois cumulés représentent 1,4 ETP ce qui est insuffisant.

Un agent de catégorie C à raison de 0,6 ETP (21 h/semaine) est nécessaire également pour la mise en place des animations et de la logistique liée aux prêts et retours des documents.

Des emplois étudiant en formation DU métiers du livre pourront être recrutés notamment lors de l'ouverture le dimanche.

Des frais d'honoraires liés à la régie de spectacles sont à prévoir également.

-Frais supplémentaires de personnels liés à l'extension des horaires d'ouverture sur 5 ans de janvier 2022 à janvier 2026 :

-régie spectacle : 4121 euros

-salaire brut bibliothécaire 1 ETP : 200 261 euros

-salaire brut 0,6 ETP : 98 044 euros

-total sur 5 ans avec augmentation de 1,5 % chaque année:

-N=12 000 euros

-N+1=58 100 euros

-N+2=58 971 euros

-N+3=59 567 euros

-N+4=60 459 euros

-N+5=61 365 euros

TOTAL sur 5 ans = 310 462 euros

-Frais de communication et actions d'animation liées à l'extension des horaires d'ouverture sur 5 ans de 2022 à 2026 : 17 028 euros

-Montant total : 327 490 euros

SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 80 % dans le cadre de la DGD relative à l'extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque.

APPROUVE le plan de financement suivant :

- 80 % DRAC

- 20 % COMMUNE La Roque d'Anthéron

Montant total : 327 490 euros

- DRAC 80 %	261 992 euros
- Commune 20 %	65 498 euros

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2022 de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

N° 16/22 : OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RELAIS DES ARTISTES

Considérant que le service entretien ne sera plus assuré par les Services Techniques

Il est demandé à chaque usager du Relais des artistes de se charger du nettoyage.

DECIDE de modifier l'article 10 du règlement intérieur du Relais des artistes tel qu'il est annexé.

N° 17/22 OBJET : CREATION D'UN TARIF « SHOOTING PHOTO » POUR MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Vu la nécessité de créer un tarif pour la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane dans le cadre de « shooting photo »,

DECIDE de créer un tarif pour la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane à des Photographes professionnels dans le cadre d'une prestation dite « Shooting Photo ».

DIT que ladite mise à disposition sera facturée 150€/heure.

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention de l'association Patrimoine Art et Culture (PAC) au titre de 2022

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 10.500 € à l'association Patrimoine Art et Culture.

Convention d'objectifs et de financement en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour le pilotage du projet de territoire

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la convention d'objectifs et de financement – Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la CAF des Bouches-du-Rhône représentée par son Directeur Général. DIT que la convention est conclue pour la période du 1/01/2022 au 31/12/2024.

Compte de gestion 2021 de l'EPIC OMT

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2021 de l'Office Municipal de Tourisme (EPIC).

Compte administratif 2021 de l'EPIC OMT

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2021 de l'Office de Tourisme comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION D'EXPLOITATION	Résultat de l'exercice 2021	255 428,31 €	269 571,94 €	14 143,63 €
	Résultats antérieurs reportés		22 463, 15€	22 463, 15 €
	Résultat cumulé à affecter	255 428, 31 €	292 035, 09 €	36 606, 78 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice 2021	4 424 €	3 579, 95 €	-844, 05 €
	Résultats antérieurs reportés		12 721, 74 €	12 721, 74 €
	Résultat cumulé à affecter	4 424 €	16 301.69 €	11 877.69 €

Excédent global de l'exercice 2021 : **48 484.47 €**

Budget Supplémentaire 2022 de l'EPIC OMT

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le budget supplémentaire de l'Office Municipal de Tourisme (EPIC) comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	11 877,69 €	11 877,69 €
Exploitation	17 725,96 €	17 725,96 €
TOTAL	29 603, 65 €	29 603, 65 €

Avenant à la convention annuelle d'objectifs 2022 avec l'Etablissement Public Industriel et Commercial OMT la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE l'avenant avec l'Office Municipal du Tourisme. APPROUVE l'inscription du montant de 160 178,74 € au chapitre 11 – Compte 65737. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Décision modificative N° 1 du Budget principal de la commune – année 2022

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (R. POSTIAUX, JM GOFFIN, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général	31 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	427 063,19	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues en fonctionnement	0,00	450 512,19	0,00	0,00
Chapitre 065	Autres charges de gestion courante	0,00	20 000,00	0,00	0,00
Chapitre 66	Charges financières	1 860,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	22 370,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	11 781,00	0,00
TOTAL Fonctionnement		482 293,19	470 512,19	11 781,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 1321	Etat et Etablissements Nationaux	0,00	0,00	342 000,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,30	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	341 999,70	0,00	0,00	0,00
TOTAL Investissement		342 000,00	0,00	342 000,00	0,00

Affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget principal de la Commune

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (R. POSTIAUX, JM GOFFIN, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), RETIRE la délibération N° 44/22 du 7 Avril 2022 qui contient des montants erronés. CONSTATE les résultats 2021 comme suit au budget 2022 :

Reports à nouveau	+ 831 767.37 € (fonctionnement – 002 - dépenses) - 536 279.05 € (Investissement – 001 – dépenses)
-------------------	--

Décision modificative N° 1 du Budget annexe du Village de Vacances de la Baume – année 2022

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (R. POSTIAUX, JM GOFFIN, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe du Village de Vacances de la Baume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	0.00	0.00	32 593.66	0.00
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 823.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 300.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	9 920.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	0.00	0.00	0.00	18 550.66
TOTAL Fonctionnement		14 043.00	0.00	32 593.66	18 550.66

Compte administratif 2021 du Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

S'agissant du vote du compte administratif, le Maire ne prenant pas part au vote, Madame Isabelle RICARD est désignée comme président de séance en remplacement de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (R. POSTIAUX, JM GOFFIN, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), suite à une erreur matérielle, les résultats inscrits sur la ligne 01 sont erronés, RETIRE la délibération N° 51/22 du 7 Avril 2022. APPROUVE le Compte administratif 2021 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2021
Section de fonctionnement	342 661.46	263 879.54	78 781.92
Section d'investissement	12 280.47	10 569.08	1 711.39
	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de	Résultat Global 2021
		l'exercice N- 1 (2020)	
Section de fonctionnement	78 781,92	187 648.98	266 430,90
Section d'investissement	1 711.39	811 441.39	813 152.78
soit un excédent Global de clôture de			1 079 583,68
	Recettes	Dépenses	Solde des RAR 2021
Restes à Réaliser 2021 à reporter en 2021	0	0	0
soit un excédent Global de clôture avec les RAR de			1 079 583,68

Décision modificative N° 1 du Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane – année 2022

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (R. POSTIAUX, JM GOFFIN, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), APPROUVE la Décision Modificative N°1 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	239 075, 90	0.00	0.00	0.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues en fonctionnement	0.00	240 550, 90	0.00	0.00
Chapitre 065	Autres charges de gestion courante	1 475.00	0, 00	0.00	0.00
TOTAL Fonctionnement		240 550.90	240 550.90	0.00	0.00

Décision modificative N° 1 du Budget annexe du Comptoir-Boutique de l'Abbaye – année 2022

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 5 abstentions (R. POSTIAUX, JM GOFFIN, A. SERAFINI, S. PIGNOLY, A. DIOP), APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre section	75 000.00	0.00	75 000.00	0.00
TOTAL Fonctionnement		75.000.00	0.00	75 000.00	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 001	Solde Exécution Section Investissement reporté	0.00	0,00	0.00	200.00
Chapitre 020	Dépenses imprévus	0.00	84 107.90	0.00	0.00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	83 907.90	0.00	0.00	0.00
TOTAL Investissement		83 907.90	84 107.90	0.00	200.00

Garantie d'emprunt PSLA pour 24 logements opération LA ROQUE/ALPILLES – UNICIL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 032 792,00 € devant être souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour une durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Adhésion au Groupement de commandes pour la fourniture d'énergies SMED13

Rapporteur : Monsieur VANDENBOSSCHE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de l'adhésion de la commune de *LA ROQUE D'ANTHERON* au groupement de commandes précité pour :

- l'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- des besoins de travaux, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département.

PREND acte que le Syndicat de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs audit groupement d'achat.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de *LA ROQUE D'ANTHERON* et ce sans distinction de procédures.

AUTORISE Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

HABILITE le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de *LA ROQUE D'ANTHERON*.

Groupement de commandes avec le CCAS – Marché d'assurances

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché relatif aux assurances « dommages aux biens », « responsabilités civiles », « flotte automobiles », « cyber risques ». DIT que la convention sera conclue à compter de sa date de notification à chacune des parties, pour une durée totale de 5 ans. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Cession de la parcelle cadastrée AO 12 Boulevard Kennedy

Rapporteur : Monsieur LEBRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de céder pour un montant de 43 600 € HT, la parcelle cadastrée AO 12 d'une superficie apparente de 459 m², à Madame Geneviève CARSIGNOL, propriétaire de la parcelle voisine cadastrée section AO N°143. DIT que les frais d'actes notariés et de géomètre si nécessaires, seront à la charge de l'acquéreur. DESIGNNE l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir les actes correspondants. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Convention de servitudes entre le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) et la Commune – Enfouissement BT poste les Adrechs – Rue de la Rabassière

Rapporteur : Monsieur VANDENBOSSCHE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, AUTORISE la constitution d'une servitude sur la parcelle AR 117. APPROUVE la convention de servitudes (type ASD06) entre la Commune et le SMED 13 telle qu'elle est présentée. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Requalification de l'entrée de la ZA La Roque 1 – convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental

Rapporteur : Monsieur VANDENBOSSCHE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental établie entre le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille Provence – Conseil de Territoire du Pays d'Aix et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Création d'un Comité Social Territorial

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE la création d'un Comité Social Territorial, dont l'exercice débutera à l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022. DECIDE que ce Comité Social Territorial sera commun au Centre Communal d'Action Sociale.

Comité Social Territorial – détermination du nombre de représentants titulaires du collège personnel, paritarisme et avis du collège employeur

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, FIXE le nombre de représentants titulaires au sein du collège des agents à 3 représentants. MAINTIENT le paritarisme collège employeur – collège agents. SE PRONONCE sur le recueil de l'avis du collège des représentants de la Commune, c'est-à-dire que l'avis du Comité Social Territorial sera rendu, le cas échéant, après avoir recueilli l'avis d'une part du collège

des représentants employeur d'autre part et l'avis du collège des représentants du personnel d'autre part. Chaque collège émet son avis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative.

Création de poste

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE DE CREER un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Utilisation des véhicules communaux par les agents – Adoption du règlement

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le remisage à domicile du véhicule de service utilisé par le Directeur des Services Techniques. ADOPTE le règlement d'utilisation des véhicules de services de la commune, dans les termes exposés par l'élue.

Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés :

SUPPRESSION

- Deux postes de rédacteur principal de première classe à temps complet
- Un poste de rédacteur principal de deuxième classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
- Un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet
- Un poste d'auxiliaire de puériculture ppal de 1^{ère} classe

CREATION

- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Désignation des membres élus au Conseil d'administration du CCAS suite à la démission d'un de ses membres

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal PROCEDE AU VOTE à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletins secrets. Sont donc désignés en qualité de représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON :

- Jean-Marie LEBRE
- Danièle CARELLO
- Nathalie JEAN
- Astrid ROBERT
- Emilie LAFOND
- Paul GAILLARD
- Michèle BOURGUE
- Alix DIOP

Modification des délibérations N° 40/20, N° 42/21 et N° 09/22- désignation des membres représentant la commune au Conseil d'Administration de l'IME le Colombier – remplacement de Paul GAILLARD

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal après vote à scrutin secret, à la majorité absolue des voix, élit Monsieur Jean-Marie LEBRE en remplacement de Monsieur Paul GAILLARD. RAPPELLE que les membres ci-dessous sont désignés pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'IME LE Colombier :

- Jean-Pierre SERRUS
- Jean-Marie LEBRE
- Danielle CARELLOT
- Astrid ROBERT
- Marie-France FANTAUZZO
- Alix DIOP

Modification de la délibération N° 45/20 du 18 Juin 2020 – désignation les membres au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités (CNAS) – remplacement de Paul GAILLARD

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNER Jean-Marie LEBRE en qualité de délégué CNAS représentant les élus. DIT que Madame Brigitte CALVAS, désignée par délibération N° 45/20 est toujours déléguée CNAS représentant les agents et correspondante.

Modification de la délibération N°03/22 du 27 Janvier 2022 - désignation des membres du Conseil d'Exploitation du Village de Vacances de la Baume – remplacement de Cécile CAMUNEZ

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DESIGNER sur proposition de Monsieur le Maire, Audrey SERAFINI, membre du Conseil d'Exploitation du Village de Vacances de la Baume. DIT que les membres suivants siégeront au Conseil d'Exploitation du Village de Vacances de la Baume :

- Jean-Pierre SERRUS, Maire – Président de droit
- Didier JEAN
- Fanny VAILLAT
- Pascal BREBION
- Aurélie GROSSO
- Isabelle RICARD
- Frédéric VANDENBOSSCHE
- Marie-France FANTAUZZO
- Nathalie JEAN

- Régis POSTIAUX
- Alain CLENCHARD
- Audrey FONFRED
- Audrey SERAFINI

- Maryvonne DELEUIL
- Régine MASSIE
- Julien BOURIN

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 23 Mai 2022



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS